



Informations aux élèves de 8P et à leurs parents concernant la 9S

- Cadre légal
- Conditions de promotion en fin de 8P

RLEO (Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire)

- **Art. 66 Procédure d'orientation dans les voies et les niveaux**

¹Rencontre enseignants – parents

²ECR en FRA – MAT – ALL

³En fin d'année, décision par le CDIR :

a. de la promotion ;

b. de l'orientation en VP ou en VG ;

c. du niveau attribué aux élèves orientés en VG.

- Art. 68 Présentation des options
- Art. 69 Options spécifiques (OS)

¹Choix de l'OS qui sera suivie
tout au long du degré secondaire.

- Les élèves de VP **doivent** choisir une OS mais ne peuvent pas choisir les OCOM.
- Les élèves de VG qui ne sont pas en niveau 1 en FRA, MAT et ALL **peuvent** choisir une OS.

OS en étant en VG

- FRA – MAT – ALL en niveau 2
- Rejoindre la VP à la fin du 1^{er} semestre ou à l'issue de la 9^{ème}
- Courrier de motivation à adresser à la direction

- OS = 4 périodes
- OCOM = 2 périodes
 - En 9S, les élèves suivent obligatoirement les 4 OCOM afin d'affiner le choix pour la 10ème et la 11ème .
- Pas d'ACM/EDN en 10 et 11VP

Conditions de promotion

- Pour être promu de la 8P à la 9S, l'élève doit obtenir les totaux de points suivants :
 - Groupe principal
 - Toutes les disciplines 40 pts
 - Groupe restreint
 - FRA – MAT – ALL 12 pts

Cas limites :

Maximum 1 pt d'insuffisance par groupe

- Pour accéder à la voie prégymnasiale, l'élève **doit** obtenir les totaux de points suivants :
 - Groupe principal
 - Toutes les disciplines 46,5 pts
 - Groupe restreint
 - FRA – MAT – ALL 15 pts

- En VG, deux niveaux en FRA – MAT – ALL
- L'accès aux niveaux est déterminé de la manière suivante :
 - 4 de moyenne ou moins Niveau 1
 - 4,5 de moyenne et plus Niveau 2

- [ECO.pptx](#)
- [LAT.pptx](#)
- [MEP.pptx](#)
- [ART.pdf](#)
- [EDN.pptx](#)
- [EXP.pptx](#)
- [TEC.pptx](#)